



INTERNATIONAL SURFING ASSOCIATION (ISA)

Surf

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Shortboard	Shortboard

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le surf :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total
Hommes	19	1	20
Femmes	19	1	20
Total	38	2	40

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	2*	2* athlètes par épreuve
Femmes	2*	2* athlètes par épreuve
Total	4*	

* Ce chiffre pourrait passer à trois (3) par CNO dans l'éventualité où il serait impossible d'attribuer toutes les places de qualification prévues pour le circuit de la Ligue mondiale de surf (WSL CT). Veuillez consulter la section D. Principes de qualification pour de plus amples informations.

3. Mode d'attribution des places de qualification :

La place de qualification est attribuée à l'athlète de manière nominative lors de la ou des compétitions suivantes :

- Circuit 2019 de la Ligue mondiale de surf (WSL CT)
- Jeux mondiaux de surf 2019 et 2020* de l'ISA
- Jeux Panaméricains 2019

*Si, pour une raison quelconque, les Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA n'ont pas lieu, les places restantes seront attribuées aux Jeux mondiaux de surf 2021 de l'ISA.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Autres critères d'admission requis par la FI :

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent :

- être en règle avec leur fédération nationale et l'ISA conformément au Règlement de l'ISA en vigueur au moment des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 ;
- avoir rempli les critères minimums de participation pour les Championnats du monde juniors de surf (le cas échéant) et les Jeux mondiaux de surf 2019 et 2020* de l'ISA, conformément au Règlement de l'ISA disponible à l'adresse suivante :

http://isasurf.org/ISA_Olympic_Eligibility_and_Nomination_Requirements_Tokyo_2020.pdf

*Dans le cas où les Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA ne peuvent pas avoir lieu, les Jeux mondiaux de surf 2021 de l'ISA remplaceront cet événement dans le cadre de l'éligibilité des athlètes.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

HOMMES

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
10	<p>Circuit de la Ligue mondiale de surf (WSL CT), de mars 2019 à décembre 2019</p> <p>Les dix (10) athlètes admissibles les mieux placés au classement WSL CT 2019 messieurs obtiendront chacun une place de qualification.</p> <p>En cas d'égalité dans le classement lors de la détermination de l'athlète éligible le mieux placé, le prochain résultat le plus élevé des athlètes de la WSL CT 2019 sera utilisé pour rompre l'égalité.</p> <p>Dans l'éventualité où il n'y aurait pas dix athlètes admissibles parmi les 34 premiers au classement WSL CT 2019, les places de qualification restantes seront attribuées dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Au surfeur le mieux placé au classement WSL CT 2019 représentant le pays des médaillés d'or par équipes masculines et féminines des Jeux mondiaux de surf 2020. S'il ne devait y avoir au classement WSL CT 2019 aucun athlète représentant le CNO des médaillés d'or par équipes des Jeux mondiaux de surf 2020, la place de qualification ira à l'athlète le mieux placé au classement final des épreuves



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

	<p>éliminatoires 2019 de la Ligue mondiale de surf (WSL) originaire du CNO en question.</p> <ul style="list-style-type: none">- S'il reste encore des places disponibles, celles-ci seront attribuées aux athlètes admissibles occupant les rangs suivants au classement final des épreuves éliminatoires 2019 de la Ligue mondiale de surf (WSL).- Dans le cas où la place attribuée en application des deux paragraphes précédents irait à un CNO qui a déjà deux (2) athlètes qualifiés, ledit CNO serait autorisé à inscrire un troisième athlète.
4	<p>Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA</p> <p>Les quatre (4) athlètes admissibles les mieux placés aux Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA obtiendront chacun une place de qualification.</p> <p>Si un CNO obtient plus de places de qualification que le nombre maximum autorisé par CNO tel qu'indiqué à la section B. Quota d'athlètes, les résultats des Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA prévaudront et la place obtenue lors des Jeux mondiaux de surf 2019 de l'ISA et/ou des Jeux Panaméricains 2019 sera réattribuée à l'athlète le mieux classé originaire du même continent, pour autant que celui-ci remplisse les critères de performance établis par l'ISA.</p> <p>En cas d'égalité au classement lors de la détermination de l'athlète admissible le mieux placé, l'athlète ayant obtenu le meilleur score total lors de la dernière manche de l'épreuve concernée obtiendra la place de qualification.</p> <p>Dans le cas où les Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA ne peuvent pas avoir lieu, les Jeux mondiaux de surf 2021 de l'ISA remplaceront cette épreuve comme dernière épreuve de qualification.</p>
5	<p>Représentation continentale</p> <p>L'athlète admissible le mieux classé de chaque continent, à l'exception du continent américain, obtiendra une (1) place de qualification sur la base des résultats des Jeux mondiaux de surf 2019 de l'ISA, pour autant qu'il remplisse les critères de performance établis par l'ISA. Ces critères impliquent d'avoir fini parmi les trente (30) premiers au classement général de la division open aux Jeux mondiaux de surf 2019 de l'ISA.</p> <p>Pour le continent américain, l'athlète le mieux classé aux Jeux Panaméricains 2019 non encore qualifié obtiendra une (1) place de qualification.</p> <p>En cas d'égalité au classement lors de la détermination de l'athlète admissible le mieux placé, l'athlète ayant obtenu le meilleur score total lors de la dernière manche de l'épreuve concernée obtiendra la place de quota.</p>



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

FEMMES

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
8	<p>Circuit de la Ligue mondiale de surf (WSL CT), de mars 2019 à décembre 2019</p> <p>Les huit (8) athlètes admissibles les mieux placées au classement WSL CT 2019 dames obtiendront chacune une place de qualification.</p> <p>En cas d'égalité dans le classement lors de la détermination de l'athlète éligible le mieux placé, le prochain résultat le plus élevé des athlètes de la WSL CT 2019 sera utilisé pour rompre l'égalité.</p> <p>Dans l'éventualité où il n'y aurait pas huit athlètes admissibles parmi les 17 premières au classement WSL CT 2019, les places de qualification restantes seront attribuées dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- À la surfeuse la mieux placée au classement WSL CT 2019 représentant le pays des médaillés d'or par équipes masculines et féminines des Jeux mondiaux de surf 2020. S'il ne devait y avoir au classement WSL CT 2019 aucune athlète représentant le CNO des médaillés d'or par équipes des Jeux mondiaux de surf 2020, la place de qualification ira à l'athlète la mieux placée au classement final des épreuves éliminatoires 2019 de la Ligue mondiale de surf (WSL) originaire du CNO en question.- S'il reste encore des places disponibles, celles-ci seront attribuées aux athlètes admissibles occupant les rangs suivants au classement final des épreuves éliminatoires 2019 de la Ligue mondiale de surf (WSL).- Dans le cas où la place attribuée en application des deux paragraphes précédents irait à un CNO qui a déjà deux (2) athlètes qualifiées, ledit CNO serait autorisé à inscrire une troisième athlète.
6	<p>Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA</p> <p>Les six (6) athlètes admissibles les mieux placées aux Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA obtiendront chacune une place de qualification.</p> <p>Si un CNO obtient plus de places de qualification que le nombre maximum autorisé par CNO tel qu'indiqué à la section B. Quota d'athlètes, les résultats des Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA prévaudront et la place obtenue lors des Jeux mondiaux de surf 2019 de l'ISA et/ des Jeux Panaméricains 2019 sera réattribuée à l'athlète la mieux classée originaire du même continent, pour autant que celle-ci remplisse les critères de performance établis par l'ISA.</p> <p>En cas d'égalité au classement lors de la détermination de l'athlète admissible le mieux placé, l'athlète ayant obtenu le meilleur score total lors de la dernière manche de l'épreuve concernée obtiendra la place de quota.</p> <p>Dans le cas où les Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA ne peuvent pas avoir lieu, les Jeux mondiaux de surf 2021 de l'ISA remplaceront cette épreuve comme dernière épreuve de qualification.</p>
5	<p>Représentation continentale</p> <p>L'athlète admissible la mieux classée de chaque continent, à l'exception du continent américain, obtiendra une (1) place de qualification sur la base des résultats des Jeux</p>



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

	<p>mondiaux de surf 2019 de l'ISA, pour autant qu'elle remplisse les critères de performance établis par l'ISA. Ces critères impliquent d'avoir fini parmi les trente (30) premières au classement général de la division open aux Jeux mondiaux de surf 2019.</p> <p>Pour le continent américain, l'athlète la mieux classée aux Jeux Panaméricains 2019 non encore qualifiée obtiendra une (1) place de qualification.</p> <p>En cas d'égalité au classement lors de la détermination de l'athlète admissible le mieux placé, l'athlète ayant obtenu le meilleur score total lors de la dernière manche de l'épreuve concernée obtiendra la place de quota.</p>
--	---

PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte aura l'assurance de recevoir une (1) place de qualification par sexe, la place olympique n° 20. La place olympique n° 20 sera attribuée au CNO du Japon si aucun(e) athlète japonais(e) ne s'est qualifié(e).

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

L'ISA publiera les résultats sur son site web – www.isasurf.org – à l'issue de chaque épreuve de qualification et informera les CNO concernés des places qui leur ont été attribuées, à condition que l'athlète gagne la place de quota qui lui a été attribué et remplisse tous les critères d'admission. Les CNO auront alors **deux semaines** pour confirmer qu'ils utiliseront les places qui leur ont été attribuées, comme détaillé à la section **H. Période de qualification**.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO tel que précisé à la section B ci-dessus soit respecté.

Si l'athlète s'est qualifié(e) via l'épreuve de qualification continentale de l'ISA – à savoir les Jeux mondiaux de surf 2019 de l'ISA et/ou les Jeux Panaméricains 2019, la place de qualification sera réattribuée à l'athlète occupant le rang suivant au classement de l'évènement respectif pour autant que celui-ci (celle-ci) remplisse les critères de performance établis par l'ISA et que le nombre maximum de places de qualification par CNO tel qu'indiqué à la section B ci-dessus soit respecté.

Si aucun(e) athlète du même continent ne remplit les critères de performance établis par l'ISA, la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement, indépendamment du continent.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Si un(e) athlète japonais(e) obtient une place de qualification conformément aux principes de qualification détaillés à la **section D** ci-dessus, la place destinée au pays hôte sera réattribuée à l'athlète admissible occupant le rang suivant au classement des Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA, pour autant que le nombre maximum de places de qualification par CNO tel qu'indiqué à la section B soit respecté.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
avril 2019 – juin 2021	Période de qualification
7-15 septembre 2019 Dates à confirmer avril – décembre 2019 26 juillet – 11 août 2019	Jeux mondiaux de surf 2019 de l'ISA, Miyazaki, JPN Jeux mondiaux de surf 2020 de l'ISA, ESA Circuit de la Ligue mondiale de surf (WSL CT) Jeux Panaméricains, Lima, PER
	Confirmation de l'attribution des places de qualification
Au plus tard le 14 juin 2021	L'ISA publiera les résultats sur son site web – www.isasurf.org – et informera les CNO concernés des places qui leur ont été attribuées, à condition que l'athlète gagne la place de quota qui lui a été attribué et remplisse tous les critères d'admission.
Dans les quinze (15) jours suivant la confirmation de l'attribution des places de qualification	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'ISA l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées
29 juin 2021	Réattribution par l'ISA de toutes les places de qualification inutilisées
5 juillet 2021	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
23 juillet – 8 août 2021	Jeux Olympiques de Tokyo 2020